La Stratégie de développement durable au portefeuille des Anciens Combattants 2001-2004

Table des matières

Message du Ministre	. 1
Points saillants	. 3
Contexte	. 4
Profil du Portefeuille	. 5
Analyse des enjeux	. 8
Survol des enjeux	
La question cause-effet	
La question des partenariats	9
La question des collectivités durables	
Enjeux relatifs au soutien des activités gouvernementales	
Responsabilisation et mesure	
Formation et sensibilisation	. 11
Comité de gouvernance	. 11
Gestion du parc automobile	. 11
Technologie et contacts personnels	. 11
Hôpital Sainte-Anne	. 12
Coordination des soins de longue durée	. 13
Enjeux relatifs au soutien des connaissances et de l'information	. 13
Commémoration	. 13
Intégration du développement durable dans l'élaboration	
de politiques et le processus décisionnel	. 14
Commercialisation des résultats de la recherche sur la dysphagie	. 14
Enjeux relatifs à l'amélioration de la santé de nos clients et groupes de clients	. 14
Promotion de modes de vie sains	. 14
Réponse aux attentes des clients des Forces canadiennes	. 15
Enjeux relatifs à l'amélioration de la santé de notre personnel	. 15
Lieux de travail pro-famille	. 15
Satisfaction par rapport à la carrière	. 16
Plan d'action	16

Annexe A : Plan de communication	28
Annexe B : Évaluation de la Stratégie de développement durable d'Anciens Combattants	31
Annexe C : Système de gestion de l'environnement du Portefeuille	42
Annexe D : Principes de gestion du plan stratégique	42
Annexe E : Rôles et responsabilités	43
Annexe F : Calendrier d'Évaluation	46
Annexe G : Consultations	46

Message du Ministre :



Il me fait plaisir de présenter au Parlement et à la population du Canada la Stratégie de développement durable (SDD) du portefeuille des Anciens Combattants pour 2001-2004.

À l'aube du XXI° siècle, le Canada se situe parmi les premiers pays au monde au chapitre de la qualité de vie. Si nous voulons maintenir et même améliorer cette qualité de vie pour nos enfants et pour les générations futures, nous devons poursuivre nos efforts afin d'assainir l'environnement et nous assurer que l'on tient compte de la durabilité dans les décisions prises au jour le jour par les citoyens, les entreprises et les gouvernements.

Au cours des trois dernières années, le portefeuille des Anciens Combattants a accompli des progrès importants par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés dans sa Stratégie de développement durable de 1997. Des politiques ont été adoptées en matière d'acquisitions et de gestion du parc automobile. Nous tentons de régler le problème de la consommation de papier et faisons appel à des technologies propres comme la vidéoconférence. Nous avons conclu des ententes de partenariat en matière d'environnement ont été conclues avec d'autres ministères ainsi qu'avec des organismes provinciaux et municipaux. Enfin, nous nous sommes mis à la tâche afin de mieux intégrer les principes de la durabilité de l'environnement à notre planification et à nos activités quotidiennes.

Au cours de la période 2001-2004, qui fait l'objet de la présente Stratégie de développement durable, le portefeuille des Anciens Combattants continuera de s'appuyer sur cette assise solide afin de contribuer à réaliser l'objectif du gouvernement, qui est de devenir un modèle d'excellence en matière d'environnement. Nous continuerons à réduire la quantité de déchets que nous produisons ainsi que notre consommation d'eau et d'énergie. Nous exercerons nos activités dans un plus grand respect de l'environnement, à mesure que de nouvelles technologies deviendront disponibles. Nous nous efforcerons tout particulièrement d'intégrer les principes du développement durable à nos politiques, nos programmes et nos activités. Chaque jour, notre principale préoccupation sera de maintenir la qualité de vie et la santé de nos clients et de nos employés, et de sensibiliser nos concitoyens aux horreurs de la guerre ainsi qu'à l'importance, pour le développement de notre pays, des réalisations et des sacrifices des Canadiens lors des conflits armés et des missions de maintien de la paix.

Dans le cadre de cette deuxième Stratégie de développement durable, nous nous efforcerons aussi, dans le cadre de cette deuxième stratégie de développement durable, d'améliorer l'évaluation des progrès accomplis par le Portefeuille par rapport aux plans établis. La présente stratégie comporte donc un cadre de gestion de l'environnement, des

objectifs mesurables et un calendrier d'évaluation. La plus importante mesure de notre succès en matière de développement durable sera toutefois le jugement que porteront sur nous les générations futures. Si, en examinant les mesures que nous avons prises, elles concluent que nous avons satisfait à nos besoins sans compromettre la possibilité pour elles de satisfaire les leurs, nous pourrons dire : mission accomplie.

L'honorable Ronald J. Duhamel

Ministre des Anciens Combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)

(Francophonie)

Points saillants:

La Stratégie de développement durable du Portefeuille pour la période 2001-2004 est assortie d'objectifs, de buts et de jalons concrets qui s'articulent autour des quatre thèmes suivants :

- Soutien des activités gouvernementales
- Soutien du développement de la connaissance et de l'information
- Maintien de la santé de nos clients et groupes de clients
- < Maintien de la santé de notre personnel

Elle été élaborée en parallèle avec le Plan stratégique d'Anciens Combattants pour 2001-2006 et repose sur une analyse détaillée de l'environnement opérationnel actuel et prévu du Ministère qui s'est effectuée en consultation avec les clients, le personnel, des intervenants et d'autres ministères fédéraux.

Le Plan aborde certaines questions liées au développement durable (DD), notamment :

- < la relation parfois ténue de cause à effet entre les activités de développement durable et les résultats obtenus ;
- < l'utilisation de partenariats afin d'améliorer l'efficacité de la prestation des services de santé et de commémoration tout en employant moins de ressources ;
- < le dilemme découlant de la mesure imprécise des résultats de DD, malgré le renforcement des cultures et des structures de responsabilisation ;
- < le rôle vital de la formation et de la sensibilisation dans l'atteinte des objectifs de développement durable :
- < la difficulté d'intégrer le développement durable à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions ;
- < la responsabilité de préserver le souvenir et la connaissance du rôle du Canada dans les guerres et les conflits militaires, ainsi que des coûts sociaux et écologiques qui y sont associés, et l'hommage dû aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont servi pour défendre la liberté;
- < les efforts déployés pour maintenir la santé et la qualité de vie de nos clients grâce à des programmes de promotion de la santé visant à prolonger la vie tout en utilisant moins de ressources;
- < le lien entre un milieu de travail pro-famille, la santé de notre personnel et la prestation efficace de services à nos clients ; et
- < les changements requis pour répondre aux besoins d'une clientèle qui évolue.

Le Ministère a fait un effort spécial dans ce plan afin de ne s'attarder qu'aux initiatives visant un but particulier et qui relèvent clairement de nous. Le plan renferme aussi un processus d'examen et d'évaluation annuels qui assure un lien avec notre planification stratégique, un contrôle annuel des objectifs et des bornes qui posent souvent défi et l'évolution du plan durant la période de trois ans selon notre environnement opérationnel.

Contexte:

Le développement durable consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. L'idée n'est pas nouvelle, mais elle a été redécouverte récemment. Tout au long de son histoire, l'être humain a compris l'importance de vivre en harmonie avec son milieu. Cette harmonie faisait partie intégrante du mode de vie des peuples de l'Antiquité et, plus récemment, elle constituait une composante essentielle de la culture améridienne. L'industrialisation a toutefois donné la primauté au développement, reléguant au second rang l'harmonie avec le milieu. L'importance du développement durable pour la survie de toutes les espèces qui cohabitent sur notre planète n'a été redécouverte qu'il y a une cinquantaine d'années.

L'un des premiers défenseurs de ce concept redécouvert fut le mahatma Ghandi qui donna l'avertissement suivant :«Comprenez que la Terre est assez riche pour satisfaire aux besoins de chacun, mais pas assez pour satisfaire la cupidité de chacun.» Plus tard, en 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) créa l'expression «développement durable» et reconnut que, si le développement doit être continu pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain, il doit aussi, du point de vue de l'environnement, de la santé, de la société, de la culture et de l'économie, pouvoir se poursuivre dans un avenir prévisible. Le même thème fut adopté en 1992, à Rio de Janeiro, par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui publia l'Agenda 21 (un cadre d'action pour l'environnement et le développement) ainsi que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

En tant que signataire de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio, le Canada s'est engagé à réaliser des progrès en matière de développement durable. Pour respecter cet engagement, le gouvernement fédéral a publié en 1995 le *Guide de l'écogouvernement*, dans lequel il examinait le concept du développement durable. Trois éléments clés ont été identifiés :

- < harmoniser la qualité de l'environnement, le développement socio-culturel et la croissance économique afin d'assurer la qualité de vie ;
- < intégrer des facteurs environnementaux, socio-culturels et économiques dans le processus décisionnel, en utilisant les meilleurs renseignements possibles ; et
- < prendre conscience de la nécessité de promouvoir l'équité entre les riches et les pauvres, entre les pays et les cultures, et entre les générations.

En 1995, le gouvernement a réitéré son engagement à l'égard du développement durable en modifiant la *Loi sur le vérificateur général* afin de créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général. Les modifications avaient également pour effet d'obliger les ministères à déposer au Parlement, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, des stratégies de développement durable (SDD) énumérant leurs objectifs et les plans d'action qu'ils comptaient mettre en oeuvre pour promouvoir le développement durable.

Vingt-huit ministères, dont Anciens Combattants, ont déposé leur première SDD en décembre 1997. Les stratégies étaient basées sur les lignes directrices formulées dans le *Guide de l'écogouvernement*, document que tous les ministres avaient signé en 1995.

L'une des principales responsabilités du commissaire consiste à surveiller la mise en oeuvre des stratégies élaborées par les ministères et à faire rapport au Parlement en précisant dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints. Depuis le dépôt de la première série de SDD, le commissaire a fait rapport deux fois au Parlement.

Dans son rapport de mai 1998, le commissaire examine les stratégies afin d'aider les parlementaires à comprendre ce que les ministères ont fait pour satisfaire aux exigences de la Loi. Il conclut que, si la plupart des stratégies sont en accord avec les exigences fondamentales du *Guide de l'écogouvernement*, elles présentent deux importantes lacunes :

- < Les ministères n'ont pas établi de cibles claires et mesurables permettant au public de juger si les stratégies mises en oeuvre donnent de bons résultats.
- < Les stratégies semblent être moins un engagement à changer qu'un maintien du statu quo.

Dans son rapport de 1999, le commissaire met davantage l'accent sur la mise en oeuvre des SDD et constate que, si nombre de mesures ont été prises, les ministères ne semblent pas appliquer à la mise en oeuvre de leurs stratégies des pratiques de gestion appropriées. Plus récemment, le commissaire a publié un document dans lequel il expose ses attentes pour la deuxième génération de SDD. Il insiste sur l'importance, pour les ministères, d'évaluer leur première stratégie (annexe B du présent document), de prendre soin de planifier leur SDD pour 2000-2004 de manière à établir des liens clairs avec leurs priorités stratégiques, en s'assurant que des systèmes de gestion adéquats sont en place pour la mise en oeuvre.

La présente stratégie de développement durable du portefeuille des Anciens Combattants pour 2001-2004 se propose de répondre aux questions soulevées par le commissaire et à celles comprises dans l'évaluation du Portefeuille de sa stratégie de développement durable de 1997-2000.

Profil du Portefeuille :

Au cours du 20^e siècle, des Canadiens ont répondu à l'appel de leur pays et sont allés au front pendant la Guerre des Boers en Afrique du Sud, la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée. Plus récemment, les Canadiens ont à nouveau répondu à l'appel pour servir l'humanité dans le cadre de diverses opérations d'imposition de la paix ou de maintien de la paix et d'opérations humanitaires dans le monde entier ; dans bien des cas, ces missions s'avéraient aussi dangereuses que le service en temps de guerre ou comportaient réellement la participation à des combats en situation de guerre.

Le développement du Canada en tant que pays indépendant ayant une identité unique et sa position en qualité de leader et de membre responsable de la communauté des nations résultent en grande partie de l'ampleur de ses exploits en temps de guerre ainsi que de l'étendue de ses nombreuses réalisations sous les drapeaux. L'identité moderne du pays découle pour une bonne part de la fierté qu'il tire de son histoire militaire enviable sur le plan du maintien de la paix. Mais la généreuse contribution du Canada à la paix et à la sécurité dans le monde, tant comme membre des Forces alliées que comme partenaire du maintien de la paix, a nécessité un lourd tribut en termes de vies humaines, de santés perdues, d'espoirs déçus, de familles déchirées et de collectivités décimées par les pertes.

La principale raison d'être d'Anciens Combattants est de rembourser la dette de reconnaissance de la nation, et d'aider celle-ci à assumer ses responsabilités envers ceux dont les valeureux services nous ont légué cet héritage de bravoure, de patriotisme, de sentiment national et de vigilance mondiale.

Le mandat du Ministère consiste à fournir des avantages et des services aux Canadiens admissibles qui ont servi leur pays en participant à des conflits armés ou à des activités de maintien de la paix, et à perpétuer le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices pour la défense de la liberté. Ce programme est autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Anciens combattants*. Des aspects importants de son mandat législatif et réglementaire sont aussi définis dans 15 autres lois du Parlement publiées et dans 30 séries publiées de règlements et de décrets.

La mission du Ministère consiste à offrir aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leur famille des avantages et des services auxquels ils ont droit, à favoriser leur bien-être et leur autonomie au sein de la collectivité et à perpétuer dans la mémoire de tous les Canadiens le souvenir de leurs réalisations et des sacrifices qu'ils se sont imposés.

Les clients d'Anciens Combattants proviennent de deux populations clientes distinctes :

- < ceux qui appartiennent à l'un des groupes énumérés dans la liste ci-dessous, qui ont droit à des avantages et à des services, ou qui en ont fait la demande, en vertu des programmes de pensions et d'allocations ou de soins de santé d'ACC;</p>
 - < les anciens combattants des Forces armées et de la Marine marchande qui ont servi lors de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée;
 - < les anciens membres et membres actuels des Forces canadiennes, y compris ceux qui ont servi dans des zones de service spécial;
 - < certains civils admissibles à des avantages en raison de leur service en temps de guerre ;
 - < les anciens combattants alliés qui résidaient au Canada avant la guerre ;
 - < les anciens membres et membres actuels de la Gendarmerie royale du Canada;
 - < les survivants et personnes à charge des personnes susmentionnées ; et
- < la population canadienne et la communauté internationale qui servent de « destinataire » ou de « groupe cible » des programmes commémoratifs.

Voici les activités menées par le Portefeuille pour le compte de ses clients :

Avantages et services

Prestation d'avantages et de services qui favorisent l'autonomie, la qualité de vie et un niveau de vie acceptable aux anciens combattants canadiens, aux membres anciens et actuels admissibles des Forces canadiennes, aux civils et aux membres de leur famille admissibles en reconnaissance des sacrifices consentis pour notre pays.

Révision et appel en matière de pensions

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) tient des audiences de révision et d'appel afin d'assurer l'équité du processus de décision en matière de pensions d'invalidité et d'allocations aux anciens combattants.

Services juridiques des pensions

Les droits des clients d'Anciens Combattants sont protégés par des représentants juridiques dans les cas d'appels liés aux allocations et aux pensions d'invalidité.

Commémoration

Anciens Combattants s'engage à sensibiliser le public aux réalisations et aux sacrifices des Canadiens et des Canadiennes au nom de la liberté et à l'informer de l'importance historique de ces réalisations pour le développement du Canada en tant que nation.

Dans le cadre de ses activités, le Portefeuille fournit à ses clients de l'information, des conseils, des examens médicaux, une évaluation des besoins de soins à domicile et d'autres besoins, l'accès à des services de soins de santé, des services d'aiguillages, des décisions sur les allocations, l'administration des avantages et les recours. La commémoration, la gestion des fonds fiduciaires, les contrats de biens immobiliers, les subventions de funérailles et d'inhumation et l'assurance des anciens combattants représentent quelques-uns des programmes spéciaux offerts aux clients.

Les dépenses prévues du Portefeuille pour l'exercice 2000-2001 se chiffrent à environ 2 milliards de dollars; 98 % de cette somme servira à l'exécution des programmes et à la prestation des services à ses clients. Trois mille quatre cent trente-trois équivalents temps plein ont été autorisés pour cette période. Les employés oeuvrent au sein d'une organisation décentralisée qui se compose d'une administration centrale à Charlottetown, du bureau de la Capitale nationale à Ottawa et d'un réseau de bureaux régionaux et de district qui couvre tout le Canada. Le Portefeuille administre aussi un hôpital à Sainte-Anne-de-Bellevue, au Québec, et entretient des monuments commémoratifs de champs de bataille en Europe.

Analyse des enjeux :

Survol des enjeux

Une stratégie de développement durable efficace doit être directement liée à un processus ministériel de planification stratégique et aux priorités stratégiques qui en découlent. Anciens Combattants a donc élaboré la présente Stratégie de développement durable pour 2001-2004 en parallèle avec l'élaboration de son Plan stratégique ministériel pour 2001-2006. Pour effectuer l'analyse des enjeux de la SDD, nous avons utilisé la même documentation que pour préparer notre Plan stratégique ministériel, soit un aperçu de la situation, une évaluation organisationnelle interne et une analyse environnementale des activités, ainsi que les résultats pertinents des consultations internes et externes. Le fait d'examiner cette information du point de vue du développement durable nous a aidé à définir nos enjeux relatifs à la SDD.

En plus de tenir compte du besoin de créer une synergie entre notre Plan stratégique ministériel et la SDD d'AC, nous avons aussi décidé de discuter de nos enjeux relatifs au développement durable et de structurer notre SDD dans un cadre qui était lui-même durable. Nous voulions en d'autres mots adopter un cadre de discussion pouvant être utilisé dans les Stratégies futures de développement durable du Ministère et permettant de comparer facilement des activités connexes effectuées à l'échelle gouvernementale pendant plusieurs années. En gardant cet objectif à l'esprit, nous avons choisi quatre thèmes regroupant nos enjeux et fournissant un point de départ pour structurer les objectifs, les buts et les jalons connexes. Voici ces quatre thèmes :

- < Soutien des activités gouvernementales
- < Soutien du développement de la connaissance et de l'information
- < Maintien de la santé de nos clients et groupes de clients
- < Maintien de la santé de notre personnel

Chacun de ces thèmes est tiré, ou inspiré, du Forum des leaders sur le développement durable, qui a eu lieu à Ottawa le 4 avril 2000, et des huit thèmes de développement durable horizontaux du gouvernement acceptés comme cadre de travail pour toutes les stratégies de développement durable de 2001-2004.

La question cause-effet

Des quatre thèmes des Anciens Combattants, celui du soutien des activités gouvernementales est le plus concret, car il se prête à l'élaboration de mesures qui démontrent une cause assez concrète et il influe sur le lien entre les activités et les résultats. En d'autres termes, avec le temps, les améliorations dans des domaines comme les achats écologiques, la gestion des déchets, la gestion du parc automobile et l'efficacité énergétique peuvent être reliées, avec un degré de confiance raisonnable, aux initiatives ministérielles entreprises pour les réaliser.

Les trois autres thèmes comportent une cause « plus intangible » et influent sur le lien entre les activités et les résultats. Ainsi, les activités de promotion de la santé d'AC dirigées vers nos clients

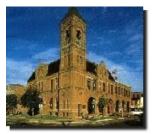
peuvent avoir une incidence bénéfique, mais quelle certitude pouvons-nous avoir que l'amélioration de la santé ou de la longévité de nos clients au cours des années est attribuable de façon significative à nos efforts de promotion de la santé plutôt qu'à d'autres facteurs qui pourraient aussi contribuer au même résultat. En effet, comment pouvons-nous certifier que nos efforts ont contribué à une différence quelconque? Est-ce que d'autres facteurs hors du contrôle des Anciens Combattants pourraient être entièrement responsables de ces améliorations? C'est ce que nous désignons comme étant des activités de développement durables « intangibles ». On peut peut-être remettre en question l'effet causal, mais il est toutefois raisonnable de présumer que les activités planifiées et entreprises auront au moins une certaine incidence positive qui entraînera une amélioration des résultats. Nous acceptons le fait que nous ne pourrons peut-être jamais être en mesure de démontrer, au-delà de tout doute, que nos efforts sont la principale cause de ces résultats. Nous avons toutefois une confiance raisonnable que nos efforts y contribuent. Dans un sens plus large, cette reconnaissance de la différence entre nos activités de développement durables « concrètes » et nos activités « intangibles » est la question la plus importante qui s'est dégagée de notre analyse des enjeux.

La question des partenariats

La deuxième question fondamentale sous-jacente à nos quatre thèmes est celle des partenariats. Étant donné la complexité des activités et des services gouvernementaux, on ne peut obtenir la durabilité sans créer des partenariats. Anciens Combattants a conclu plus de 70 partenariats, qui l'aident à offrir des services intégrés à ses clients, à mener des activités avec des ressources limitées et à partager la connaissance et l'information avec le moins de chevauchement de tâches possibles. Le Portefeuille a récemment achever un examen de ses ententes de partenariat afin de mieux les harmoniser avec nos priorités stratégiques et de réduire la charge de travail de nos employés. AC a aussi mis l'accent sur la collaboration avec ses partenaires pour mieux pouvoir coordonner la prestation des initiatives de prestation de soins de santé et commémoratives.

La question des collectivités durables

Bien que les « collectivités durables » soit un autre thème issu du Forum des leaders sur le développement durable tenu à Ottawa en avril 2000 et l'un des huit thèmes horizontaux du gouvernement fédéral, AC a décidé de ne pas s'y attacher dans la présente Stratégie de développement durable. Il a néanmoins été déterminé dans le cadre du processus de planification stratégique du Ministère qu'AC devrait accorder la priorité à ce thème après 2006, plutôt que dès à présent. Pour comprendre cette approche, il faut se rendre compte qu'Anciens Combattants est unique du fait qu'il est



le seul ministère fédéral ayant son administration centrale dans une collectivité située ailleurs que dans la région de la Capitale nationale. La décision prise il y a plus de vingt ans de déménager l'administration centrale d'AC d'Ottawa à Charlottetown,

Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É), visait délibérément à favoriser l'épanouissement soutenu de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Selon une récente étude d'impact socio-économique de cette initiative, celle-ci a remporté un franc succès, non seulement sur le plan économique, mais

aussi sur le plan culturel. L'administration a pris racine au sein de la collectivité. En plus de contribuer à l'économie de l'Île, les employés d'AC donnent de leur savoir-faire et de leur temps à la collectivité. Ils jouent aussi un rôle actif dans l'économie du savoir. Grâce à eux, la population de l'Î.-P.-É. est celle qui a le plus fort taux de bilinguisme au Canada. Les employés d'AC constituent 5 % de la main-d'oeuvre de Charlottetown, ce qui toutes proportions gardées, fait d'Anciens Combattants un employeur plus important à Charlottetown que le secteur des hydrocarbures à Calgary. En bref, les employés d'AC sont devenus un facteur important pour le maintien de la culture et de l'économie de Charlottetown. Conscient de son importance dans l'économie et la culture de l'Île-du-Prince-Édouard, le Portefeuille continuera à participer activement à l'élaboration du tissu social de Charlottetown.

De nombreux autres enjeux relatifs au développement durable méritent d'être discutés; bon nombre desquels sont tirés du processus ministériel de planification stratégique, mais aussi de notre évaluation de notre SDD de 1997-2000 et de nos consultations s'y rattachant. Dans l'élaboration de notre Plan stratégique, AC a déterminé les points forts, les points faibles, les tendances, les possibilités et les menaces qui influent sur nos activités actuelles et futures. Dans certains cas, ces mêmes facteurs exercent aussi une influence sur nos efforts pour mener des activités gouvernementales durables. D'autres enjeux sont aussi tirés de notre évaluation de la SDD d'AC pour 1997-2000, qui se trouve à l'annexe B du présent document. Enfin, nous avons aussi mené des consultations internes et externes dans le cadre du processus de planification, dont la portée est décrite à l'annexe G de la présente SDD. Vous trouverez ci-dessous un exposé des enjeux relatifs au développement durable tirés de ces sources et d'autres sources connexes.

Enjeux relatifs au soutien des activités gouvernementales

Responsabilisation et mesure

La nécessité d'améliorer notre culture et de consolider nos structures de responsabilisation est signalée dans nos évaluations se rattachant au Plan stratégique quinquennal, à l'Évaluation de la SDD d'AC pour 1997-2000 et à notre projet pilote sur la modernisation de la fonction de contrôleur qui est actuellement mené en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Dans notre SDD pour 2001-2004, nous avons répondu en partie à cette exigence en adoptant notre Système de gestion de l'environnement (SGE), en nommant un représentant de la haute direction au sein du Comité ministériel de gérance de l'environnement et l'affectation de deux équivalent temps plein (ETP) supplémentaires aux tâches liées au développement durable. Dans certains cas, toutefois, la responsabilisation des activités gouvernementales devient complexe en raison de mesures imparfaites des résultats. Nous ne pouvons pas toujours mesurer, par exemple, les objectifs de la SDD axés sur la consommation d'énergie, la gestion des déchets et la conservation de l'eau en milieu de travail en attribuant la consommation à AC en tant que ministère ou à des groupes donnés d'employés et à leurs gestionnaires. En effet, beaucoup de bureaux nationaux d'AC sont situés dans des installations partagées avec d'autres locataires des secteurs gouvernemental ou privé. Même dans les immeubles où AC est l'unique locataire, les outils et méthodes de mesure ne permettent souvent que la mesure de la consommation à un macro-niveau, ce qui rend la responsabilisation de la gestion individuelle ou de l'unité de travail

non viable sur le plan économique. Par conséquent, une responsabilisation collective sur le plan des résultats de la SDD liés au *Guide de l'écogouvernement* représente le plus souvent la norme.

Formation et sensibilisation

L'évaluation de la première stratégie de développement durable d'Anciens Combattants avait permis de relever un manque de formation en matière de développement durable, une question qu'il fallait régler dans la prochaine stratégie. Nous avons conclu qu'un système de gestion environnementale ne serait efficace que si le personnel clé responsable de sa mise en oeuvre recevait une formation suffisante. En outre, nous avons reconnu qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage les employés au développement durable si nous voulons que le Portefeuille atteigne son objectif de mener des activités gouvernementales durables.

Comité de gouvernance

Ce comité créé en 1996-1997 comprend du personnel de part et d'autre du Portefeuille dont le mandat est de voir à mieux intégrer les principes de la durabilité de l'environnement dans la planification de nos projets et nos activités de tous les jours. Les membres de ce comité se réunissent régulièrement pour traiter de l'échange d'informations et d'idées sur les questions d'environnement qui relèvent d'eux. Le Comité de gérance de l'environnement (CGE) est présidé par l'agent traiter des changements des Systèmes de gestion de l'environnement qui relève de l'agent principal de l'environnement (APE) et du sous-ministre adjoint des Services ministériels par le biais du directeur de l'Accès à l'information et des Services de soutien.

Gestion du parc automobile

Le Portefeuille compte quarante et un véhicules, qui fonctionnent tous à l'essence. AC est reconnu au pays pour son réseau national de prestation des services solide; les visites à domicile de ses clients constituent son volet clé. Étant donné que les conseillers rendent visite aux clients à leur domicile souvent situé dans des régions rurales où l'accès à d'autres types de carburant pur est rare, il a été impossible d'acquérir un parc automobile à carburant de substitution. Pour la période couverte par la présente SDD, nous faisons des démarches pour acheter des véhicules hybrides là où ils peuvent être achetés et lorsque leurs caractéristiques répondent aux exigences de nos employés sur le plan opérationnel et sur le plan de la sécurité.

Technologie et contacts personnels

L'adoption accélérée de la technologie en matière de prestation des services fait partie intégrante de l'initiative nationale « Gouvernement en direct ». Cette initiative offre des occasions de développement durable dans les domaines de la consommation du papier et de la réduction des déplacements. Nous utilisons déjà de façon courante la vidéoconférence pour certaines de nos activités. Cette situation, ainsi que notre Projet de remaniement des prestations, qui doit être terminé en mars 2001, fournit une assise technologique solide en vue de la construction de l'infrastructure additionnelle nécessaire pour atteindre les objectifs intrinsèques de l'initiative

« Gouvernement en direct ». Toutefois, en réalisant cette initiative, le Portefeuille est déterminé à ne pas négliger la qualité du service qu'il offre à ses clients. Selon les résultats des cartes de commentaires reçues des clients, la qualité du service, dans l'ensemble, est élevée : 82,4 % des clients décrivent le service comme étant « très bon » et 14,2 % des clients comme étant « bon ».

Le Portefeuille est très conscient qu'un élément important qui contribue à ce résultat est le « contact personnel » apporté de nos employés qui traitent directement avec nos clients. Dans la mise en oeuvre de l'initiative « Gouvernement en direct », il ne faut pas perdre cet élément de vue. En effet, nos clients ont en moyenne 78 ans et cette moyenne d'âge restera à peu près la même pour toute la durée du présent plan. Bien que certains de nos clients les plus âgés puissent être à l'aise avec l'accès électronique à nos services, d'autres préfèrent encore le contact personnel. Nous devons donc concilier notre approche de l'initiative « Gouvernement en direct » et les objectifs connexes de la SDD. Pour améliorer la santé de nos clients, nous devons leur offrir des services dans les formes les plus susceptibles de les attirer. Le « contact personnel » demeurera au centre de notre système de prestation des services, même si, à l'occasion, cette approche nous contraint à fixer des objectifs environnementaux plus modestes que si nous avions exclusivement recours à la technologie.

Les technologies de pointe que nous offre le GED nous fournissent des occasions d'emballer et de livrer, avec efficacité et efficience, nos connaissances et nos renseignements concernant les réalisations et les sacrifices de citoyens canadiens qui se sont voués à la défense de la liberté. L'équipe du Programme de services d'éducation publique et d'action communautaire a élaboré et livré une grande gamme de produits pédagogiques multimédias dans les écoles canadiennes. Nous avons aussi créé une ressource en direct unique, soit le Mémorial virtuel de guerre du Canada, et nous pouvons partager des capacités d'information dans le cadre de partenariats avec les Archives nationales, la Défense nationale, les Collections numérisées du Canada et Industrie Canada.

Hôpital Sainte-Anne

L'hôpital Sainte-Anne est un établissement de 560 lits administré par le Ministère. AC n'a pas



inclus cet établissement dans la Stratégie de développement durable de 1997-2000, parce que le processus d'agrément des hôpitaux provinciaux contient déjà des exigences environnementales strictes. Nous avons décidé d'inclure l'hôpital Saint-Anne en annexe à notre Stratégie de développement durable pour 2001-2004. L'Hôpital a élaboré des plans pour entreprendre des travaux de création d'un système de gestion de l'environnement en partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'établissement a l'intention de positionner ses initiatives en matière de développement durable de sorte qu'elles complètent la SDD du Portefeuille.

L'un des principaux objectifs de l'Hôpital en matière de développement durable consistera à élaborer un plan pour les rénovations à apporter en vue de rendre l'établissement vieillissant conforme aux normes provinciales actuelles pour les soins de longue durée. On évitera ainsi que

l'Hôpital perde son rôle de premier plan et ses connaissances en recherche appliquée, ce qui protégera les intérêts tant des personnes âgées que des anciens combattants. On envisage également de créer un partenariat avec la province de Québec, dans le cadre duquel les capacités de l'Hôpital ne s'avérant pas nécessaires pour les anciens combattants seraient mises à la disposition des patients de la province, de sorte à augmenter le nombre de lits de soins de longue durée disponibles dans la région. L'objectif global serait de conserver une masse critique de patients à l'Hôpital, ce qui permettrait de continuer à fournir aux anciens combattants des soins de longue durée malgré la baisse continue de cette clientèle.

Coordination des soins de longue durée

L'Initiative de coordination des soins de longue durée (ICSS) est un partenariat de neuf ministères et organismes créé pour réduire au minimum l'inefficacité et le chevauchement des programmes de soins de santé. L'initiative, qui offre un modèle de gestion horizontale des activités gouvernementales, englobe les transactions pharmaceutiques, les soins dentaires, les soins de la vue, les services d'audiologie et d'oxygénothérapie et d'autres services de santé.

Tout au long de la période visée par la stratégie, le portefeuille des Anciens Combattants continuera de jouer un rôle de premier plan de l'ICSS et cherchera d'autres moyens de soutenir les activités gouvernementales.

Enjeux relatifs au soutien des connaissances et de l'information

Commémoration

Les coûts écologiques et socio-économiques exorbitants qu'entraînent la guerre et les conflits armés représentent un fardeau pour plusieurs générations. Les cérémonies commémoratives et les activités éducatives portant sur la guerre sensibilisent la population au prix de la guerre et à l'importance de rendre honneur à ceux qui sont allés au combat dans l'espoir de prévenir d'autres

guerres. La commémoration est la prévention d'autres guerres par l'éducation des générations actuelles et futures. Le Portefeuille atteint cet objectif par le biais de son programme offert à tous les élèves et professeurs du primaire et du secondaire au Canada, ainsi que par ses activités commémoratives qui ciblent l'ensemble de la population canadienne. Au cours de la période visée par notre SDD de



2001-2004, le Ministère augmentera sa capacité d'information sur le programme de commémoration au moyen de ressources pédagogiques multimédias et en direct accrues compte tenu des résultats du processus d'examen de la commémoration qui est en cours. Il aura recours pour ce faire à des partenariats avec les Archives nationales, la Défense nationale, Industrie Canada et le secteur privé.

Intégration du développement durable dans l'élaboration de politiques et le processus décisionnel

Les dispositions législatives, les politiques et les programmes des Anciens Combattants appuient généralement le développement durable. Le Portefeuille a toutefois reconnu qu'il lui faut renforcer sa capacité en matière d'élaboration de politiques stratégiques et améliorer l'intégration des facteurs de développement durable aux nouveaux programmes, activités et politiques. Notre SGE tente d'atteindre cet objectif en établissant des responsabilités et une obligation de rendre compte claires en matière de développement durable au sein du Portefeuille. L'un des principaux objectifs de la SDD pour 2001-2004 consistera à veiller à tirer avantage de toutes les occasions favorables de réaliser des progrès sur le plan de l'intégration des facteurs environnementaux, socioculturels et économiques dans le processus décisionnel du Portefeuille.

Commercialisation des résultats de la recherche sur la dysphagie

La dysphagie est la difficulté d'avaler ; les personnes atteintes de ce trouble de la déglutition sont incapables de consommer des aliments solides ou liquides. La dysphagie frappe souvent les personnes âgées et rend la tâche difficile aux fournisseurs de soins qui veillent sur la santé des personnes atteintes. L'hôpital Sainte-Anne est un centre national de recherche sur la production et la préparation d'aliments thérapeutiques qui entrent dans le traitement de la dysphagie et qui contribuent par conséquent à préserver la santé des Canadiens atteint du trouble. Dans la SDD, le Ministère s'efforcera, par l'entremise de l'hôpital Sainte-Anne, à créer un partenariat avec le secteur privé en vue de la commercialisation de la production et de la distribution des aliments thérapeutiques élaborés pour le traitement de la dysphagie.

Enjeux relatifs à l'amélioration de la santé de nos clients et groupes de clients

Promotion de modes de vie sains



Partout au monde, la recherche et les études de cas montrent que la promotion de la santé ont un effet positif sur la qualité de vie des individus et des groupes d'individus. La promotion de la santé constitue une approche pratique pour augmenter l'adoption par la population d'un mode de vie sain, et par conséquent, pour améliorer la santé des anciens combattants, de leurs fournisseurs de soins et de leurs familles. Jusqu'à présent, le Ministère a entrepris trois projets pilotes de promotion de la santé visant à répondre aux besoins particuliers des collectivités d'anciens combattants et de personnes âgées et leurs familles, et fondés sur la

création de partenariats communautaires. Pendant la période visée par la SDD pour 2001-2004, le Ministère élargira ses initiatives de promotion de la santé, de sorte à englober des questions comme la prévention des chutes, la sécurité à la maison et dans la collectivité, la consommation des médicaments et l'accès à l'information par Internet. Cette activité comprendra des partenariats avec Santé Canada, Industrie Canada, la Défense Nationale, certaines provinces et la Légion royale canadienne.

Dans le cadre d'un autre partenariat avec la Légion royale canadienne, ACC a lancé un projet en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de logement qui répondra aux besoins actuels et à long terme des anciens combattants et des aînés canadiens.

Réponse aux attentes des clients des Forces canadiennes

Les besoins et les préoccupations de nos clients des Forces canadiennes peuvent différer considérablement de ceux de notre clientèle formée d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre. Le Ministère, dans son partenariat avec la Défense nationale, accorde la priorité à l'adaptation des programmes et services d'AC aux besoins sociaux et économiques des membres du personnel militaire moderne du Canada et de leur famille, ce qui permet d'améliorer le bien-être de ces personnes. Selon les résultats préliminaires, les programmes et services offerts à cette clientèle comportent d'importantes lacunes, comme en fait preuve la difficulté, pour bon nombre des clients des FC, de réintégrer la vie civile à la fin de leur service militaire. AC a commencé à fournir de façon confidentielle de l'aide et des services de counseling. De plus, des centres régionaux d'évaluation post-déploiement et des centres de soutien pour traumas et stress reliés aux opérations ont été établis dans plusieurs régions du pays. Dans notre SDD pour 2001-2004, il est prévu que le Ministère continue à apporter des ajustements à ses programmes et services, de sorte que le niveau de satisfaction par rapport aux services exprimé par la clientèle des Forces canadiennes se rapproche des niveaux de satisfaction de nos anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Enjeux relatifs à l'amélioration de la santé de notre personnel

Lieux de travail pro-famille

Le maintien de la santé de nos employés contribue à la qualité de vie de ceux-ci et, du même coup, à l'amélioration de la productivité et de la créativité au travail. Dans ce contexte, et en réponse à l'engagement envers la création d'un programme national pour les enfants et la promotion de lieux de travail fédéraux pro-famille énoncé dans le discours du Trône du gouvernement fédéral de 1999, le Portefeuille s'est efforcé d'établir des partenariats communautaires. En l'an 2000, des représentants et des représentantes d'Anciens Combattants, des membres d'un groupe communautaire de défense de l'enfance et d'autres parties intéressées de l'Île-du-Prince-Édouard ont mis en place un Comité des lieux de travail pro-famille.

Avec l'aide de Linda Duxbury, une autorité en matière d'équilibre entre la vie professionnelle et familiale, et en consultation avec des groupes d'employés, le Comité a élaboré un plan d'action pour arriver à un compromis entre les exigences du milieu de travail du Ministère et l'idée d'un milieu pro-famille. Le plan d'action repose sur quatre principaux thèmes : les connaissances, les réseaux d'aide, le leadership et la rentabilité. Le Comité conclut que les employés sont, en bout de ligne, responsables de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle, mais il s'engage, en collaboration avec les organismes respectifs du Portefeuille à appuyer le personnel dans toute la mesure du possible.

Jusqu'à maintenant, de nombreuses activités locales ont été organisées et plusieurs autres sont prévues pour répondre aux demandes des employés. À l'échelle de l'organisation, le Comité s'est rendu compte qu'il importe par-dessus tout de communiquer et d'intégrer la philosophie et les valeurs de l'organisation pour cultiver et maintenir un « lieu de travail pro-famille ». Des travaux sont en cours afin d'aider les gestionnaires à convertir ces valeurs en des actions quotidiennes tangibles. La culture du milieu de travail pourra dans ces conditions appuyer les employés dans leurs efforts pour équilibrer leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Outre l'initiative favorisant un lieu de travail pro-famille, le Portefeuille a établi des plans d'action pour trouver des solutions aux principaux problèmes que nos employés ont soulevés dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 1999. L'initiative pour un lieu de travail pro-famille, l'élimination du harcèlement et de la discrimination, la réduction de la charge de travail et l'amélioration des processus administratifs sont toutes des mesures positives en vue du maintien de l'état de santé de notre personnel.

Satisfaction par rapport à la carrière

La satisfaction par rapport à la vie professionnelle contribue directement à la santé de notre personnel d'Anciens Combattants. Certains employés sont heureux de rester au même niveau et cherchent à concilier des tâches professionnelles intéressantes et une vie personnelle active. D'autres définissent la satisfaction quant à la carrière comme de l'avancement et désirent obtenir des promotions tout en conservant leur qualité de vie personnelle. Les mesures entreprises par le Portefeuille en réponse au sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 1999 portent aussi sur cette question et on a élaboré des plans d'action sur l'équité dans le processus de dotation et dans la formation et le perfectionnement. Comme pour la question précédente, notre SDD vise à définir et à effectuer un suivi des indicateurs qui devraient logiquement montrer dans quelle mesure les efforts entrepris pour enrayer ces problèmes contribuent à améliorer la situation.

Plan d'action:

AC a trois grandes préoccupations dans l'élaboration de son plan d'action pour la SDD. La première a trait à la priorité à donner à l'établissement des objectifs, des buts et des étapes concrets. Le plan d'action doit préciser les mesures prises et éviter les initiatives de développement durable pouvant être perçues comme « molles » et générales au point d'être « mémères » aux yeux d'un groupe d'élite enthousiaste. AC a à coeur que le développement durable ne soit pas défini si généralement qu'il puisse être interprété à souhait et devenir dénué de sens. Nous voulons aussi nous assurer de consulter de près nos partenaires dans l'élaboration de notre SDD, mais de restreindre les initiatives de notre plan d'action à celles qui sont nettement du ressort d'AC. Enfin, nous tenons à intégrer un processus d'examen/évaluation annuel dans notre plan d'action de manière à ce que la Stratégie de développement durable de 2001-2004 du Portefeuille puisse s'insérer dans la planification stratégique et opérationnelle.

Les objectifs, les buts et les étapes énoncés dans le plan d'action ont été regroupés sous les quatre thèmes :

- < durabilité des opérations gouvernementales ;
- < durabilité du développement des connaissances et de l'information ;
- < durabilité de la santé de nos clients ; et
- < durabilité de la santé de nos employés.

Nous avons élaboré les buts et les jalons du Plan d'action non seulement pour appuyer les questions importantes pour le développement durable, mais aussi pour nous inciter à aller au-delà de ce qui est considéré comme faisant partie de nos activités habituelles. La réalisation de tous les points du Plan d'action est fonction des ressources mises à notre disposition.

Plan d'Action

Durabilité des opérations gouvernementales :

Nos efforts à ce titre se concentreront sur la création et le maintien de partenariats visant à améliorer la prestation des services et à faciliter la conservation et l'utilisation de nos ressources matérielles de commémoration.

Thème n° 1 - Durabilité des opérations gouvernementales			
But	Objectif	Étape	
Élaboration et mise en oeuvre d'une politique, maintien de normes d'entretien et de lignes directrices concernant les cimetières	S'assurer que tous les cimetières sont entretenus à l'aide de produits et de services écologiques	S'assurer que les entrepreneurs chargés de l'entretien des cimetières achètent des produits et des services conformes aux critères écologiques	
Adoption d'une approche axée sur la prévention de la pollution en regard de la consommation de biens et de services	Diminuer l'utilisation de papier	Mener une enquête initiale afin de déterminer le nombre d'imprimantes et de photocopieurs dont la fonction recto/verso est activée, d'ici juin 2001	
		Mettre en fonction les auditrons de tous les photocopieurs, d'ici décembre 2001	
		Imprimer recto/verso tous les documents et la correspondance avec les clients d'ici mars 2002 lorsque c'est possible	

Thème nº 1 - Durabilité des opérations gouvernementales			
But	Objectif	Étape	
		Installer et mettre en fonction des dispositifs recto/verso sur toutes les imprimantes et tous les photocopieurs d'ici mars 2002 lorsque c'est possible	
		Réduire le nombre d'imprimantes et de photocopieurs de façon à obtenir un rapport de 1 pour 8 employés, sauf dans les secteurs ayant des besoins spéciaux, d'ici mars 2002.	
	Réduire la quantité de déchets	Détourner chaque année 5,6 % des déchets solides destinés aux décharges, jusqu'en mars 2004	
		Élaborer et appliquer un protocole d'utilisation de solutions économiques à la place des matières dangereuses et/ou des procédés qui génèrent des déchets dangereux, d'ici avril 2002	
	Gérer le parc de véhicules selon une approche éconergétique	Acheter des véhicules à combustible de remplacement ou des véhicules hybrides dans la mesure du possible, d'ici mars 2003	
		Établir des partenariats avec d'autres organisations concernant l'utilisation de véhicules, d'ici mars 2003	
		Utiliser l'instrument Q (base de données) pour la prise de décisions concernant tous les achats de véhicules, d'ici mars 2002	
		Jusqu'en mars 2004, inclure chaque année dans le rapport sur le rendement du Ministère une section concernant le respect de la Politique sur les véhicules automobiles (1996) publiée par le Conseil du Trésor et de la Loi sur les carburants de remplacement	

Thème nº 1 - Durabilité des opérations gouvernementales			
But	Objectif	Étape	
	Promouvoir et encourager les approvisionnements écologiques	Créer un document de base concernant les achats écologiques, d'ici octobre 2001	
		Utiliser à fond le volet acquisition du SAIGM (Système automatisé d'information de gestion du matériel), d'ici juin 2002	
		Augmenter les approvisionnements écologiques de 5 % par année par rapport au 31 mars 2001, d'ici mars 2004	
		Fournir à tout le personnel chargé des achats une formation sur les approvisionnements écologiques, d'ici mars 2004	
	Accroître l'efficacité énergétique	En conjuction avec TPSGC, utiliser des systèmes de chauffage alimentés avec des combustibles de remplacement dans la mesure du possible, d'ici décembre 2003	
Évaluation des besoins en matière de sensibilisation et de formation	Mettre au point des modules de sensibilisation et de formation	Intégrer le développement durable et la sensibilisation à l'environnement aux trousses d'orientation destinées aux employés, d'ici avril 2001	
		Intégrer le développement durable et la sensibilisation à l'environnement au programme de formation en leadership, d'ici avril 2001	
		Sensibiliser et former tout le personnel relativement au développement durable en présentant des exposés lors de réunions du personnel, d'ici décembre 2002	
Amélioration continue de la prestation des services de santé	En collaboration avec d'autres partenaires fédéraux, continuer de promouvoir l'amélioration grâce aux projets menés dans le cadre de l'ICSS (Initiative de coordination des soins de santé)	Établir un programme national conjoint de recyclage d'équipements spéciaux, d'ici le 31 mars 2002	

Thème nº 1 - Durabilité des opérations gouvernementales			
But	Objectif	Étape	
Promotion des activités écologiques dans les établissements de soins de santé	Intégrer la gérance de l'environnement au processus décisionnel à l'hôpital Sainte-Anne	Élaborer et mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement, d'ici décembre 2001	
Maintien pour les générations futures des objets concrets commémorant les expériences des Canadiens et des Canadiennes pendant la guerre en tant que ressources culturelles importantes du Canada	Élaborer des plans de gestion et mettre en oeuvre des pratiques optimales qui garantiront une préservation et une mise en valeur durables des ressources commémoratives	Tenir compte des questions de DD et écologiques dans l'évaluation du Monument commémoratif de Vimy, d'ici mars 2002	
		Créer de nouveaux présentoirs pour les Livres du Souvenir actuels et exposer un Livre du Souvenir sur les casques bleus, d'ici mars 2003	
		Tenir compte des questions de DD et écologiques dans les plans d'un centre d'accueil à Vimy, d'ici mars 2004	
		Veiller à ce que les entrepreneurs chargés de la restauration du Monument commémoratif de Vimy achètent des biens et services respectant les exigences environnementales, d'ici mars 2004	
		Préparer la documentation et la présentation relatives aux tombes des Canadiens ayant participé à la Guerre de l'Afrique du Sud, d'ici mars 2004	
	Mettre en oeuvre le Plan de gestion de la forêt de Vimy (plan de 50 ans)	Veiller à ce que les questions liées au DD et à l'environnement soient cernées d'ici mars 2002.	
	Mettre en oeuvre les mesures de conservation du champs de bataille	Veiller à ce que les questions liées au DD et à l'environnement soient cernées d'ici mars 2002	

Durabilité du développement des connaissances et de l'information :

Le développement et le partage des connaissances et de l'information sont démontrés par notre engagement à intégrer le développement durable dans notre politique et nos processus de prise de décision, et nous permet de façonner et de défendre les valeurs sociales de la population canadienne.

Thème nº 2 - Durabilité du développement des connaissances et de l'information			
But	Objectif	Étape	
Efforts visant à façonner et à soutenir les valeurs sociales des jeunes Canadiens et Canadiennes par rapport aux conflits mondiaux	Améliorer et promouvoir le Monument virtuel canadien à la guerre (MVCG) afin de favoriser la participation du public et l'enrichissement du contenu	Permettre l'accès de la population au MVCG afin que les gens y inscrivent leurs souvenirs personnels sur les Canadiens morts à la guerre, d'ici mars 2002	
		Établir des partenariats avec les Archives nationales pour la publication en direct des extraits d'états de service au MVCG, d'ici mars 2004	
	Élaborer des critères d'évaluation	Recueillir des données de référence, d'ici mars 2002	
Minimiser la détérioration des régions écologiquement sensibles des sites de champs de bataille et de mémoriaux	Créer de nouveaux produits de visite multimédias qui permettent aux visiteurs de visiter virtuellement les champs de bataille et les mémoriaux	Identifier les sites écologiquement sensibles et créer d'autres produits de visite, d'ici mars 2004	
		Évaluer les produits, d'ici mars 2003	
		Recueillir des données sur les clients, d'ici mars 2003	
		Examiner l'efficacité du programme, d'ici mars 2004	
	Établir des partenariats avec les universités et les établissements d'enseignement	Tenir compte des facteurs écologiques, socioculturels et économiques dans l'instauration des crédits d'étude liés à l'expérience de Vimy et de Beaumont-Hamel, d'ici mars 2002	

Thème n° 2 - Durabilité du développement des connaissances et de l'information			
But	Objectif	Étape	
Maintenir les connaissances et les renseignements relatifs aux guerres et aux conflits aux fins d'éducation du public	Chercher à façonner les valeurs sociales des Canadiens eu égard aux conflits mondiaux pour qu'elles soient plus durables	S'assurer que les entrepreneurs achètent des produits et des services conformes aux critères écologiques pour la production et la distribution des trousses pédagogiques existantes sur la Première et la Seconde Guerre mondiale et du CD ROM sur la Seconde Guerre mondiale	
		S'assurer que les entrepreneurs achètent des produits et des services conformes aux critères écologiques pour la production et la distribution de la trousse pédagogique de la Tombe du soldat inconnu dans les écoles secondaires de tout le pays, d'ici mars 2002	
		Tenir compte des questions de DD et écologiques dans les projets de recherche nouvelle sur Vimy et Beaumont-Hamel en vue de crédits universitaires, d'ici mars 2003	
		S'assurer que les entrepreneurs achètent des produits et des services conformes aux critères écologiques pour terminer la trousse éducative sur la guerre de Corée, d'ici mars 2003	
Sensibilisation accrue à l'importance du développement durable (DD) pour les générations actuelles et futures	Établir des activités de formation et de sensibilisation intégrées à tous les secteurs de formation au sein du Portefeuille	Participer aux activités du Jour de la Terre et de la Semaine de l'environnement	
		Organiser des séances de sensibilisation dans le cadre des réunions du personnel sur une base continue	
		Intégrer le développement durable et les questions environnementales aux trousses d'orientation des employés et les distribuer à tous les étudiants occupant des emplois d'été et aux nouveaux employés, d'ici mai 2001	

Thème nº 2 - Durabilité du développement des connaissances et de l'information			
But	Objectif	Étape	
		Fournir de l'expertise au niveau communautaire sur les questions relatives au DD et celles qui touchent à l'environnement, à partir de décembre 2001	
Intégration du développement durable à l'élaboration de politiques et aux processus de prise de décisions du Portefeuille	S'assurer que le développement durable est pris en compte lors de l'élaboration ou de la révision de politiques	Créer une liste de vérification sur le DD aux fins de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions, d'ici décembre 2001	
		Faire signer toutes les nouvelles politiques par le directeur général de la planification ministérielle afin de s'assurer que le développement durable et l'environnement ont été pris en compte dans tous les mémoires au Cabinet, d'ici avril 2001	
Diffusion de l'expertise sur la valeur nutritive en rapport avec la dysphagie	Commercialiser les aliments thérapeutiques pour les patients atteints de dysphagie	Transférer la technologie au secteur privé afin de promouvoir au Canada le développement commercial durable des traitements et des produits relatifs à la dysphagie, débutant avril 2001	

Durabilité de la santé de nos clients :

Nos activités dans le cadre de ce thème se traduiront par la promotion de la santé et l'établissement de partenariats avec le ministère de la Défense nationale et viseront à faciliter la reconversion sans heurts des anciens combattants des Forces canadiennes à la vie civile.

Thème nº 3 - Durabilité de la santé des clients			
But	Objectif	Étape	
Sensibilisation de tous les clients sur les questions relatives aux modes de vie sains et promotion à cet égard	Diffuser l'information sur la santé aux clients	Établir des partenariats avec la Légion et d'autres ministères afin de fournir un accès Internet qui servira à la promotion de la santé, d'ici le 31 mars 2004	

But	Objectif	Étape
	Élaborer des programmes de promotion des modes de vie sains pour les clients du Ministère	Élaboration d'information pédagogique en matière de promotion de la santé pour le personnel de première ligne qui travaille avec les clients des Forces canadiennes (FC),d'ici mars 2002
		Explorer l'élaboration d'un plan conjoint sur la prévention de l'hypoacousie en partenariat avec d'autres ministères, d'ici le 31 mars 2002
		Élaborer un programme d'information, de prévention et de promotion en matière de santé en partenariat avec d'autres ministères, d'ici le 31 mars 2002
		Élaborer un programme conjoint pour la promotion de la santé et la sensibilisation à la consommation et à l'abus de médicaments en partenariat avec d'autres ministères, d'ici le 31 mars 2002
		Élaborer un programme d'oxygénothérapie en partenariat avec d'autres ministères, d'ici le 31 mars 2003
Accroissement de l'autonomie et amélioration de la qualité de vie des anciens combattants, des dispensateurs de soins et d'autres personnes âgées	Instaurer un programme de prévention des chutes en partenariat avec Santé Canada	D'ici le 31 mars 2003, favoriser l'acquisition de connaissances sur les interventions efficaces visant la prévention des chutes pour le bénéfice des anciens combattants, et accroître la compréhension à ce sujet.
		Mettre en place des ressources et un soutien communautaires durables visant la prévention des chutes, d'ici le 31 mars 2004

Thème nº 3 - Durabilité de la santé des clients			
But	Objectif	Étape	
		Développer la capacité des organisations d'anciens combattants et d'autres organisations communautaires d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes communautaires de promotion de la santé axés sur la prévention des chutes, d'ici le 31 mars 2004	
		Renforcer la capacité des deux ministères d'offrir des programmes de promotion de la santé aux aînés au moyen de l'approche axée sur la santé de la population, d'ici le 31 mars 2004	
Amélioration du bien-être général des membres des FC afin de faciliter leur passage de la vie militaire à la vie civile	Adapter les politiques, programmes et services d'AC et, au besoin, en élaborer de nouveaux pour répondre aux besoins des clients des FC et de leur famille	Lors de la réunion semestrielle du Conseil consultatif sur les FC, fournir à Anciens Combattants l'orientation, les avis spécialisés et les conseils d'experts sur l'orientation stratégique, les résultats de recherche et les tendances qui ont une incidence sur les clients des FC, et sur les stratégies de mise en oeuvre et d'évaluation de politiques, de programmes et de modèles nouveaux pour la prestation de services	
	Sensibiliser la communauté des FC aux programmes, avantages et services offerts par AC	Présenter des séances d'information aux membres des FC pendant les séances d'orientation avec les nouvelles recrues, les séminaires précédant et suivant les déploiements, les séminaires du Service de préparation à une seconde carrière, et à toutes les autres occasions qui se présentent	
	Fournir des systèmes de soutien permanents pour les membres actuels et les anciens membres des FC	De concert avec le MDN, poursuivre l'exploitation du Centre MDN-AC pour le soutien des militaires blessés ou retraités et de leurs familles	

Thème n° 3 - Durabilité de la santé des clients			
But	Objectif	Étape	
		Fournir de l'aide à ceux qui, par suite de leur expérience militaire, ont besoin de services professionnels en counseling, en créant à AC une ligne 1-800 (téléphone)	
	Moderniser les avantages offerts aux membres des FC, aux anciens membres et à leurs familles	Préparer un exposé des options possibles pour la modernisation des avantages, d'ici juin 2001	

Durabilité de la santé de nos employés :

Les employés sont essentiels à la prestation des services aux clients. Nos activités dans le cadre de ce thème viseront principalement l'équilibre entre un milieu d'apprentissage productif et sécuritaire et les pressions exercées sur les parents qui travaillent et leur famille.

Thème n° 4 - Durabilité de la santé des employés			
But	Objectif	Étape	
Sensibiliser les employés aux questions de santé	Assurer la sécurité physique dans un milieu de travail qui tient compte des obligations familiales	Cerner les lacunes que présentent les mesures visant la santé et la sécurité au travail du Code canadien du travail, partie II, d'ici le 30 juin 2001	
		Créer un comité des politiques de santé et de sécurité en conformité avec le Code canadien du travail, partie II, d'ici le 30 avril 2001	
		Réviser la brochure <u>sur la</u> <u>sécurité des employés et le</u> <u>service au public</u> , d'ici le 30 avril 2001	
		Rédiger un feuillet d'information sur la protection contre les maladies infectieuses à l'intention des employés des bureaux de district qui visitent les clients à domicile, d'ici avril 2001	
		Introduire le port d'un insigne d'identité pour les employés, d'ici juillet 2001	
		Mettre en oeuvre un système unifié de contrôle de l'accès, d'ici décembre 2001	
		Instaurer un programme pour le suivi des changements définis dans le Code canadien du travail, partie II, d'ici mars 2002	
		Mener à terme la vérification du programme sur la santé et la sécurité, d'ici mars 2003	

Thème nº 4 - Durabilité de la santé des employés			
But	Objectif	Étape	
Promouvoir l'élaboration de réseaux de soutien	Faciliter le règlement précoce des conflits	Dresser un plan d'action en réponse à l'Enquête de suivi d'AC sur le harcèlement et la discrimination et le mettre en oeuvre au plus tard le 1 ^{er} avril 2001	
		Veiller à la collaboration de la Direction générale des ressources humaines avec le Bureau de règlement précoce des conflits en vue de l'élaboration d'un programme d'apprentissage sur la gestion des conflits dans le milieu de travail, d'ici décembre 2001	
Accroître la capacité de leadership pour favoriser le bien-être dans le milieu de travail	Sensibiliser la direction aux pratiques de ressources humaines exemplaires	Établir un programme d'apprentissage sur le leadership pour les cadres moyens, d'ici décembre 2001	
	Favoriser et appuyer les discussions avec les employés pour obtenir leurs avis	Mettre en place un système de surveillance du rendement, d'ici septembre 2001	
Favoriser un milieu de travail où la diversité est valorisée et soutenue	Favoriser le recrutement, la conservation et la promotion des groupes d'équité en emploi à AC	Dresser un nouveau plan ministériel d'équité en emploi bisannuel, d'ici avril 2001	
		Identification des obstacles éventuels au recrutement et à la sélection de représentants ou de représentantes de l'équité en emploi au moyen d'un examen des systèmes, des politiques et des pratiques d'emploi, d'ici le 31 mars, 2002	
		Examiner les progrès réalisés en vue du respect des repères fixés pour l'équité en emploi dans le cadre d'un examen détaillé du Plan stratégique quinquennal d'AC et de la Stratégie des ressources humaines connexe, d'ici septembre 2003	
	Établir des cadres de direction et de gestion qui sont le reflet de la population canadienne	Établir un programme de développement de l'équité en emploi, d'ici juin 2001	

But	Objectif	Étape
		Évaluer l'efficacité du programme pilote de mentorat pour l'équité en emploi d'AC, d'ici janvier 2002
		Nommer un ou une Autochtone au programme Cours et affectation de carrière (CAC), d'ici septembre 2001
Habiliter les employés grâce à des améliorations dans le processus administratif	Réduire la charge de travail ou atténuer le fardeau des tâches imposées aux employés	Relancer le Projet d'amélioration des processus (élément du remodelage des processus administratifs), d'ici avril 2001
		Commencer un examen exhaustif du processus des pensions d'AC, y compris l'examen des questions touchant le déroulement et l'amélioration du processus, d'ici décembre 2001
		Achever la mise en oeuvre des réponses de la direction aux recommandations de l'équipe d'intervention sur la charge de travail, d'ici avril 2002
Améliorer les occasions d'avancement des employés et leur satisfaction au travail	Favoriser la formation continue des employés	Établir un cadre d'apprentissage, d'ici décembre 2001
		Favoriser l'établissement de plans d'apprentissage personnels pour les employés d'AC, en visant un objectif de participation de 50 %, d'ici avril 2003

Annexe A : Plan de communication

But

Élaborer une stratégie de communication axée sur les employés et les clients d'Anciens Combattants ainsi que le grand public, afin de soutenir le programme de développement durable d'Anciens Combattants. Le présent plan vise à assurer que les employés, les clients et le public canadien transmettent l'héritage de la durabilité.

Environnement public

Le gouvernement fédéral a lancé son Plan vert en 1990 et nommé, en 1995, un Commissaire à l'environnement et au développement durable ayant droit de regard sur les activités fédérales dans ces domaines. Aux termes du Plan vert, les organismes et ministères fédéraux doivent déposer leur stratégie de développement durable tous les trois ans. Anciens Combattants a déposé sa première stratégie le 15 décembre 1997 et doit déposer sa deuxième stratégie triennale au début de 2001.

Pour veiller à ce que les concepts du développement durable soient respectés au sein du Portefeuille, celui-ci a élaboré une politique et un plan stratégique et mis sur pied le Comité de gérance de l'environnement, qui regroupe des représentants de l'ensemble du Portefeuille. Il compte en outre élaborer et mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement qui permettra de vérifier dans quelle mesure les exigences liées aux objectifs globaux du gouvernement fédéral sont satisfaites.

Le Comité de gérance de l'environnement planifie et organise des activités de sensibilisation aux questions et préoccupations environnementales dans l'ensemble du Portefeuille.

Le Portefeuille compte examiner la possibilité de favoriser le développement durable dans le cadre de partenariats avec des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et le secteur privé afin de cerner des préoccupations communes et d'élaborer des stratégies visant la mise en application des principes du développement durable. Anciens Combattants souscrit à ces principes, mais sa vocation sociale lui offre moins d'occasions de mettre en oeuvre des projets comme ceux que l'on retrouve dans les ministères chargés des dossiers économiques et des ressources naturelles.

Publics cibles

- < Commissaire à l'environnement et au développement durable
- < Membres du Parlement
- < Tous les employés du Portefeuille
- < Tous les paliers de gouvernement
- < Anciens combattants/clients
- < Grand public

Objectifs de la communication

- < communiquer et expliquer l'intégration des concepts, principes et objectifs du développement durable aux politiques, programmes, activités et processus décisionnel du Portefeuille;
- < sensibiliser les cadres supérieurs et les employés au développement durable et les inciter à donner leur appui à l'adoption des concepts pertinents ;
- < accroître, à l'interne, la sensibilisation à la nécessité de penser en fonction du développement

durable;

- < montrer aux gestionnaires et aux employés ce que signifient le SGE et la SDD, quels en sont les avantages et en quoi cela les concerne ;
- < partager les réussites, les meilleures pratiques et les acquis ; et
- < obtenir l'appui de tous les échelons du Portefeuille à l'égard des projets relatifs au SGE et à la SDD.

Messages

- < AC a élaboré des stratégies visant à susciter, au sein de l'organisation, une sensibilisation au développement durable et à intégrer celui-ci aux pratiques opérationnelles.
- < Le gouvernement doit faire preuve de leadership dans ce domaine ; les stratégies ministérielles sont donc essentielles à l'avancement du développement durable à l'échelle fédérale.
- < En matière de DD, Anciens Combattants met davantage l'accent sur la commémoration et la promotion de la santé que sur les préoccupations environnementales.
- < La haute direction souscrit aux principes de la SDD et de la gérance de l'environnement et continuera à s'efforcer des les intégrer pleinement au processus décisionnel.

Considérations stratégiques

La stratégie s'adresse avant tout au Commissaire à l'environnement et au développement durable. Le rapport sera dressé en fonction des normes énoncées dans le *Guide de l'écogouvernement* et doit être déposé à la Chambre des communes.

La mise en place du SGE et le travail du Comité de gérance de l'environnement (CGE) du Portefeuille, dont il est question plus haut, appuieront la stratégie. Par conséquent, le plan de communication visera davantage à donner aux employés une perspective d'ensemble sur le développement durable, notamment les composantes sociales et économiques de ce dernier. Étant donné la complexité des questions à traiter, les points prioritaires seront axés sur la démonstration du développement durable plutôt que sur son explication. AC continuera de miser sur les activités découlant de sa première Stratégie de développement durable (1997) qui ont fait leurs preuves.

Activités et moyens de communication

Point prioritaire Objectif Responsabilité Délai			
	_		
Publier la Stratégie de développement durable d'Anciens Combattants	Satisfaire aux exigences du vérificateur général du Canada	Planification ministérielle	mi-février 2001
Préparer une note de synthèse à l'intention du Ministre	Répondre à toutes les questions que pourrait soulever le dépôt de la stratégie	Planification ministérielle et Communications	15 décembre 2000
Préparer les questions et les réponses sur la stratégie d'Anciens Combattants	Être prêts à répondre à toutes les demandes de renseignements	Planification ministérielle et Communications	15 décembre 2000
Verser la stratégie et les questions et réponses dans le site Internet d'AC	Partager l'information avec les employés et le grand public	Planification ministérielle et Communications	mi-février 2001
Publier la documentation promotionnelle sur la santé dans le site Web sur les soins de santé d'AC	Aider à maintenir la qualité de vie de nos clients anciens combattants de manière écologiquement durable	Direction de la promotion de la santé	en continu
Publier électroniquement l'information relative au développement durable du Portefeuille	Promouvoir tous les aspects du développement durable à Anciens Combattants	CGE, Planification ministérielle et Communications	mars 2001
Poursuivre les activités commémoratives/ activités du Souvenir sur le site Web d'AC	Commémorer les sacrifices et les réalisations des militaires canadiens d'une manière respectueuse pour l'environnement	Commémoration et Communications	en continu
Participer aux activités de la Semaine de l'environnement du Portefeuille	Promouvoir les aspects du développement durable	SSG, Planification ministérielle et Communications	avril et juin de chaque année

Annexe B : Évaluation de la Stratégie de développement durable d'Anciens Combattants

Direction générale de la planification ministérielle

Question à l'étude

En décembre 1999, le commissaire à l'environnement et au développement durable a déposé son rapport annuel au Parlement intitulé *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable*, dans lequel il indique ce qu'il attend des ministères qui

préparent leurs stratégies de développement durable pour les trois prochaines années. En réponse aux recommandations du commissaire, lesquelles favorisent une saine gestion des affaires, la Direction générale de la planification ministérielle en collaboration avec la Direction du soutien de la gestion a entrepris une évaluation de la Stratégie de développement durable de décembre 1997 mise de l'avant par notre Portefeuille. Cette évaluation nous aidera à formuler notre deuxième stratégie car nous aurons une bonne vue d'ensemble des réussites, des réalisations et des lacunes de notre première stratégie.

Renseignements généraux

Déjà en 1989, on commençait de plus en plus à dire qu'il fallait que le gouvernement fédéral renforce son rendement à l'égard des questions liées à l'environnement et au développement durable et soit tenu responsable de ce rendement. Les gouvernements ne devaient pas seulement parler d'améliorer leur rendement. Il fallait qu'ils deviennent des chefs de file dans la gérance de l'environnement et le développement durable. Le but sous-jacent du gouvernement fédéral était de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. En fait, le gouvernement était bien décidé à poursuivre le développement économique et social sans nuire à l'environnement et aux ressources naturelles.

Pour répondre à ce besoin, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-83 qui lançait l'écologisation des opérations gouvernementales et légiférait sur l'obligation pour chaque ministère fédéral de présenter une Stratégie du développement durable avant le 15 décembre 1997, et de la mettre à jour aux trois ans. La SDD de chaque ministère devait décrire des buts concrets et des plans d'action pour intégrer le développement durable dans les politiques, les programmes et les activités du Ministère. La SDD présentée par Anciens Combattants en décembre 1997 tenait compte des hypothèses suivantes de première importance :

- < Les consultations externes avec les clients et les fournisseurs ne sont pas pratiques.
- < Les consultations internes se feraient par le biais d'une rencontre du groupe de réflexion du personnel sur la prestation des services et de discussions avec le Comité de gérance de l'environnement (CGE) d'Anciens Combattants, par la rétroaction de gestionnaires sélectionnés sur les aspects sociaux et économiques de l'initiative et l'approbation générale du Conseil de régie du Ministère (CRM).
- < Anciens Combattants oeuvrant dans une sphère sociale, une bonne partie de ce que le portefeuille des AC fait déjà concerne les aspects socio-économiques du développement durable.
- < AC est responsable des répercussions environnementales de ses dépenses opérationnelles seulement, laissant les bénéficiaires responsables des subventions et des contributions.
- < La SDD d'AC doit mener à la création d'un cadre de gestion de l'environnement, incluant un cadre de responsabilité, une politique sur le développement durable du Portefeuille, l'appui et l'engagement des membres de la direction qui favorisent l'accès à la formation appropriée de même qu'une évaluation à point nommé.</p>

La Stratégie a décrit trois objectifs à atteindre au cours des trois années visées par la Stratégie, soit :

- <intégrer le développement durable aux processus décisionnels et à la culture du portefeuille des Anciens Combattants :
- < maintenir et améliorer l'état de santé, la qualité de vie et le bien-être des clients du Portefeuille et de leurs familles ; et
- < améliorer la prestation des services et des avantages en utilisant, de façon écologique, des produits propres et une technologie de l'information avancée.

De plus, la Stratégie présentait une série d'activités ou de résultats escomptés qui, une fois réalisés, appuieraient l'atteinte de ces trois objectifs. Le commissaire à l'environnement et au développement durable a passé en revue toutes les stratégies qui ont été déposées à la Chambre en décembre 1997 et il a constaté que quatre ministères, dont Anciens Combattants, avaient établi des buts clairs.

Situation actuelle

Bien que nous soyons sur la voie d'atteindre nos buts, il n'y a pas eu d'évaluation approfondie pour déterminer dans quelle mesure ces buts aident à promouvoir le développement durable à AC. Comme nous sommes sur le point d'élaborer une autre SDD, la deuxième génération de stratégies de développement durable, nous devons déterminer ce qui a été réalisé dans la foulée de notre première stratégie et les changements d'orientation requis s'il y a lieu.

Ce que nous avons réalisé

- < Les cadres supérieurs ont signé un document de déclaration d'engagement à la gérance de l'environnement. Ce document est affiché dans toutes les directions générales du Portefeuille.
- Un Comité de gérance de l'environnement a été établi et il est composé de représentants de tous les secteurs du Portefeuille, y compris plusieurs personnes qui représentent les régions et l'hôpital Ste-Anne.
- < On retrouve partout des programmes de recyclage. Là où c'est faisable, on surveille l'utilisation de l'eau, des déchets et de l'énergie. Dans les locaux partagés, TPSGC mesure la consommation par des vérifications des déchets.</p>
- < Le Guide sur le Système de gestion de l'environnement est pratiquement achevé et deviendra l'unique guide qui sera utilisé par le Portefeuille pour les questions écologiques.
- < Des représentants de la Direction des services de soutien de la gestion et de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation doivent recevoir de la formation sur ISO 14000.
- < Le Ministère souscrit à la Loi sur les carburants de remplacement, aux règlements sur les hydrocarbures halogénés, à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais il faut renforcer les contrôles afin d'évaluer dans quelle mesure la réglementation et la législation sont respectées dans le cadre de notre SGE.</p>

< Les communications générales du Portefeuille sont de plus en plus transmises par voie électronique, en particulier celles qui font la promotion du développement durable.

Ce qui n'a pas été réalisé

Le ministère des Anciens Combattants a fait l'objet d'un examen par le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable en octobre 1998 qui a porté sur la mise en oeuvre de notre SDD de 1997. Les vérificateurs ont indiqué qu'AC avait mis en oeuvre plusieurs programmes afin d'atteindre les buts du *Guide de l'écogouvernement* du Canada et que le personnel était enthousiasmé par les programmes en place et avait manifesté le désir d'améliorer le processus systématique pour gérer leurs activités du DD.

Ceci dit, les vérificateurs ont également décelé des faiblesses importantes dans notre mise en oeuvre de la SDD. Au chapitre de la formation, on a observé que pour mettre en oeuvre le système de gestion de l'environnement et du développement durable, les employés qui sont responsables de la mise en oeuvre du système de gestion auront besoin de formation appropriée. Les vérificateurs ont également souligné que toutes les personnes qui font un travail qui peut avoir d'importantes répercussions sur l'environnement devraient recevoir une formation appropriée. La formation donnée dans les deux cas est insuffisante.

Pour ce qui est de l'engagement de la direction à la SDD, la vérification a souligné qu'il était essentiel que la direction procède régulièrement à des examens pour assurer une mise en oeuvre efficace qui donne de bons résultats. Même s'ils ont reconnu que certains gestionnaires ont à coeur le développement durable, les vérificateurs n'ont trouvé aucune preuve de l'existence de procédures d'examen par la direction. En particulier, il est souligné que les procédures d'examen par la direction doivent aller au-delà de l'examen des résultats du système de gestion, tels que le pourcentage de papier recyclé, et mettre l'accent en plus sur l'efficacité de tout le système de gestion. Les vérificateurs ont aussi indiqué que les méthodes de contrôle et de gestion du Ministère ne permettaient pas d'affirmer, de manière raisonnable, que l'entité a la capacité de gérer systématiquement et de façon fiable la mise en oeuvre de son plan d'action sur le développement durable et le rapport d'étape. Ils sont arrivés à cette conclusion à la suite des entrevues menées avec des employés du Portefeuille et de l'examen des preuves produites par rapport aux critères établis.

Dans l'ensemble, on peut conclure que même si le Portefeuille n'a pas ménagé ses efforts pour atténuer les aspects de ses activités qui nuisent à l'environnement (il a notamment promulgué une politique d'achats écologiques et une politique de gestion du parc automobile), les répercussions environnementales réelles sur nos activités sont relativement mineures. Pour obtenir un impact opérationnel plus significatif dans l'avenir, les efforts d'AC pour faire progresser le programme environnemental doivent être plus stratégiques.

Ce qui nous a le plus induit en erreur, dans le plan d'action de notre première SDD, a été de croire qu'une bonne partie de ce que nous faisions déjà favorisait le développement durable, sous

prétexte que le portefeuille des Anciens Combattants oeuvre dans une sphère sociale. On a donc établi des buts très modestes liés aux programmes qui étaient, en fin de compte, le maintien de ce qui était déjà prévu. Il semble que cette tactique ait été prise pour s'assurer que ça passerait bien, mais cela reflète également la connaissance limitée du développement durable chez la direction d'AC. Nous ne sommes pas le seul ministère dans cette situation. On peut lire ce qui suit dans le rapport annuel présenté au Parlement par le commissaire à l'environnement et au développement durable : « Bon nombre de stratégies (ministérielles en 1997) semblent être moins un engagement à changer afin de promouvoir le développement durable qu'un maintien du statu quo. Ces stratégies ont tendance à être axées plus sur des réalisations antérieures que sur des orientations futures. Moins de la moitié des ministères définissent les changements précis qu'il faudrait apporter aux politiques, aux programmes, aux lois, aux règlements et aux activités afin de mettre en oeuvre leur stratégie. » Pour être franc, AC est du nombre de ces ministères.

La grande faiblesse d'AC empêchant de faire progresser le plan d'action du développement durable a été un manque d'engagement de la part de la direction. Même si les rôles et les responsabilités étaient clairement définis, la responsabilité de mettre en oeuvre notre SDD a été laissée entre les mains de quelques employés opérationnels ayant des pouvoirs limités. La participation à des comités tels que le CGE et les équipes vertes, bien qu'elle ait été appuyée par la direction au début, n'a pas été étendue à tout le Portefeuille. Encore aujourd'hui, les participants ne reçoivent pas l'appui dont ils ont besoin pour aider le travail du comité. Il n'y a même pas de représentants de la haute direction au sein du comité.

Une dernière faiblesse importante à souligner : les vérifications internes régulières de la SDD qui étaient un volet important du processus d'examen et de contrôle de la stratégie par la direction ont cédé la place à d'autres priorités. On n'a pas prévu d'examens internes réguliers par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation.

Conclusion

Bien que la SDD ait reçu l'appui de la haute direction quand elle a été déposée en décembre 1997, on n'a pas senti le même niveau d'engagement de la part de la direction par la suite. On n'a pas consacré suffisamment de ressources à la mise en oeuvre de la SDD. L'intérêt de la direction revenait seulement quand on annonçait qu'AC allait faire l'objet d'une vérification externe. Et encore, mis à part les efforts continus faits pour mettre en place le SGE, les résultats de la vérification n'ont pas beaucoup attiré d'attention durable, voire même aucune attention. Il n'y a même pas eu de processus de mesure et de suivi uniformes pour assurer la mise en oeuvre complète de la SDD.

Un examen honnête de la SDD à AC révèle que notre appui au développement durable et notre gestion du développement durable n'ont pas été suffisants pour faire changer les choses. Certes, la première stratégie a été un exercice de rédaction nécessaire pour mettre en place une SDD tel qu'il était exigé, mais elle n'a pas été assez approfondie pour avoir fait avancer le dossier de façon significative.

Recommandations

Pour re-stimuler la mise en oeuvre de notre première SDD et pour créer un deuxième document sur la Stratégie plus motivant pour février 2001, les recommandations suivantes sont faites :

- < évaluer les niveaux de financement actuels consacrés à la Stratégie de développement durable ;
- < définir clairement les rôles et les responsabilités des directions générales et les faire approuver par le CRM ;
- < former et sensibiliser tout le personnel au développement durable, en donnant une formation plus intensive et appuyée aux personnes qui sont chargées de mettre en oeuvre et de gérer l'initiative ; et
- < une fois terminé, le guide sur le SGE devra être soumis à l'approbation par l'agent/l'agente en chef de l'environnement (SMA-SM).

En plus de ces recommandations, il y a lieu pour le CRM d'envisager de mettre l'accent dans la deuxième stratégie sur des activités visant à atténuer les répercussions nuisibles de nos politiques et de notre travail sur l'environnement. L'objectif visé devrait être d'atteindre un équilibre entre « l'écologisation de notre travail » et « l'écologisation de la formulation de nos politiques ». Nos activités axées sur « l'écologisation de notre travail » doivent viser à améliorer nos activités au regard de la conservation des ressources, de la gestion des déchets et du contrôle de la pollution, avec des buts mesurables et des plans d'action qui démontrent clairement de quelle façon les améliorations seront obtenues. « L'écologisation de la formulation des politiques » risque, pour sa part, d'être une tâche plus ardue.

Il y a tout un débat autour des opérations ou activités d'entreprise des ministères fédéraux, à savoir lesquelles appuient les aspects sociaux et économiques du développement durable. Le thème général qui ressort des ministères (en particulier ceux qui oeuvrent dans une sphère sociale), c'est que toutes leurs activités d'entreprise et toutes leurs politiques sous-jacentes appuient ces concepts et devraient, par conséquent, être inclus dans une SDD. Cela était vrai dans les consultations préliminaires à AC qui ont porté sur les enjeux à inclure dans la Stratégie de développement durable au portefeuille des Anciens Combattants. Le côté négatif d'une telle approche c'est qu'on risque d'élaborer une SDD qui comporte des plans d'action et des buts reliés à la politique qui sont si larges et si difficiles à mesures que la SDD a peu de valeur. La prochaine SDD à Anciens Combattants doit éviter ce piège en incluant seulement des plans d'action et des buts axés sur la politique qui sont faciles à mesurer et qui ont un lien direct avec les aspects sociaux et économiques du développement durable.

Si le CRM accepte cette approche, tous les buts et tous les plans d'action de « l'écologisation du travail et de la formulation des politiques » inclus dans la prochaine stratégie d'AC appuieront directement le développement durable. Ils seront mesurables et iront au-delà du statu quo. Nous ne nous contenterons pas de décrire des activités qui sont déjà prévues, mais nous mettrons au défi le Portefeuille de changer sa façon de penser et de faire avancer ce dossier important.

Apperçu détailé de la SDD de 1997-2000 d'Anciens Combattants

La Stratégie de développement durable au portefeuille des Anciens Combattants a été déposée au Parlement en décembre 1997. Son plan d'action triennal contient des nombreux engagements pour favoriser l'atteinte des trois objectifs de développement durable du Ministère.

- Objectif n/ 1 Intégrer le développement durable aux processus décisionnels et à la culture des Anciens Combattants
- Objectif n/ 2 Maintenir et améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie et le bien-être qui en découlent des clients du Portefeuille et de leurs familles.
- Objectif n/ 3 Améliorer la prestation des services et des avantages en utilisant de manière écologique des produits propres et une technologie de l'information avancée.

Objectif n/1: Intégrer le développement durable aux processus décisionnels et à la culture du portefeuille des Anciens Combattants

Objectif 1.1 : Établir les structures et les procédures de gestion nécessaires pour identifier les impacts environnementaux, affecter les ressources, surveiller les progrès et en rendre compte

Mesures	Réalisé	Avancement du développement durable
1.1.1 Rédiger chaque année des rapports sur les cibles de la SDD et recommander au besoin des révisions	/	Aide à la gestion et à l'évaluation des objectifs de la SDD
1.1.2 Former des Équipes vertes à l'AC et dans tous les bureaux régionaux afin d'intégrer le DD à la structure organisationnelle et de gestion d'AC	/	Promotion du concept de l'Écologisation du gouvernement dans l'organisation des bureaux
1.1.3 Élaborer et adopter une politique de DD comprenant un cadre de responsabilité pour sa mise en oeuvre	/	Une politique et un cadre redditionnel ont été élaboré
1.1.4 Mettre sur pied un système de gestion de l'environnement du Portefeuille, basé sur le modèle ISO 14 000	/	Fournir au Portefeuille un manuel servant de guide sur le Système de gestion de l'environnement
1.1.5 Élaborer un cadre de responsabilité pour le DD au sein d'AC et s'assurer que le rendement du DD est évalué dans le cadre du processus normal de gestion des ressources humaines		Ne sont pas encore établies
1.1.6 Examiner les implications sur le DD de toutes les décisions en matière de politique et de programme		Ne sont pas encore établies. Le SGE est en voie d'élaboration

1.1.7 Mettre sur pied un programme de vérification et d'évaluation du DD et mettre en oeuvre des moyens internes afin d'assurer une gestion proactive et une diligence raisonnable	N'est pas encore établi. Une fois entièrement mis en oeuvre, le SGE sera examiné chaque année
--	---

Objectif $n/\ 1$: Intégrer le développement durable aux processus décisionnels et à la culture des Anciens Combattants.

Objectif 1.2 : Assurer une gérance responsable de l'environnement dans l'exercice des fonctions de gestion

Mesures	Réaliser	Avancement du développement durable
1.2.1 Modifier les politiques et les procédures en matière d'acquisition afin d'encourger l'achat de produits écologiques	/	Établir une politique d'acquisition qui mentionne les éco-produits et les produits dangereux
1.2.2 Examiner les pratiques normalisées d'exécution des travaux de restauration et d'entretien réalisés sous contrat dans les cimetières et les lieux commémoratifs afin d'identifier les impacts environnementaux et d'élaborer des stratégies d'atténuation	/	Tous les projets de restauration ont fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est terminée
1.2.3 Ajouter aux baux des clauses d'assurance de la qualité environnementale		Pas encore terminé
1.2.4 Créer un dépôt de piles dans les principales installations afin d'encourager les pratiques de DD à la maison et au bureau	/	Encourage le recyclage
1.2.5 Revoir la politique sur le stationnement dans les principales installations afin d'encourager le covoiturage et mettre en oeuvre des moyens de coordination	/	Incite à utiliser le covoiturage afin de protéger l'environnement et de réduire l'utilisation des combustibles fossiles
1.2.6 Réduire la consommation des ressources en faisant le recyclage lorsque possible	/	Promeut le concept d'écologisation
1.2.7 Dresser l'inventaire de tous les équipements administratifs et de toutes les installations inoccupées et élaborer des plans afin d'atténuer tous les effets négatifs sur l'environnement	/	L'inventaire est terminé et les effets sur l'environnement sont notés

Objectif n/2: Maintenir et améliorer l'état de santé - ainsi que la qualité de vie et le bien-être qui en découlent - des clients du Portefeuille et de leurs familles

Objectif 2.1 : Maintenir l'autonomie et la santé des clients en mettant en oeuvre des stratégies de promotion active de la santé ainsi que des programmes de recherche et développement dans ce domaine

Mesures	Réaliser	Avancement du développement durable
2.1.1 Mettre sur pied un programme de recherche systématique aux niveaux ministériel, national et international afin d'accroître les conaissances sur le vieillissement. Dans le cadre de ce programme, ouvrir des discussions et effectuer des recherches - significatives et pertinentes avec les organismes apparentés, les gouvernements provinciaux, le milieu universitaire et les groupes de professionnels afin d'adapter les politiques et les programmes d'AC à l'évolution des besoins de la clientèle		Création du Comité consultatif sur la gérontologie dont l'objectif est de fournir des avis sur les questions relatives au vieillissement
2.1.2 Publier de l'information, des conseils et des résultats de recherche (et en faire la promotion) sur les programmes et les modèles de services permettant de répondre aux besoins particuliers des anciens combattants	/	Publication de nombreux documents sur les questions relatives au vieillissement
2.1.3 Mettre en pratique de façon proactive le concept de « promotion de la santé » afin d'améliorer la qualité de vie et d'accroître la longévité des anciens combattants en leur donnant plus facilement accès à la documentation sur l'amélioration de la santé de façon à les inciter à adopter des modes de vie plus sains qui favorisent l'autonomie	/	Élaboration et mise en oeuvre de la Stratégie nationale de promotion de la santé
2.2.1 Essayer de formuler les valeurs sociales liées aux conflits mondiaux de manière à créer des valeurs plus durables	/	Élaboration de programmes de sensibilisation et de commémoration
2.2.2 Profiter de toutes les occasions d'améliorer les activités de promotion qu'offrent les nouvelles technologies de l'information	/	On a conçu l'icône du Développement durable pour l'intranet
2.2.3 Continuer à promouvoir et à soutenir les campagnes de sensibilisation existantes	/	La Semaine des anciens combattants et les autres campagnes de sensibilisation telles que la bataille du Saint-Laurent, la Tombe du soldat inconnu et la vague de silence de deux minutes
2.2.4 Maintenir les cimetières et les monuments commémoratifs dans un état qui respecte la dette de reconnaissance contractée par les Canadiens envers leurs soldats tombés au champ d'honneur	/	Utilisation de produits écologiques pour l'entretien des cimetières
2.2.5 Continuer à parrainer et à coordonner les activités du jour de Souvenir, au Canada et à l'étranger	/	Anciens Combattants participent annuellement aux activités du jour de Souvenir

Objectif n/3: Améliorer la prestation des services et des avantages en utilisant de manière écologique, des produits propres et une technologie de l'information avancée

Objectif 3.1 : Le Ministère utilisera des techniques modernes et propres pour dispenser les services à ses clients, de façon à éliminer les déchets, à réduire la consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité du service

Mesures	Réaliser	Avancement du développement durable
3.1.4 Mise au point d'un Système de gestion des documents électroniques dans le cadre du PRP		La réalisation prévue pour 2001 n'est pas encore achevée
3.1.5 Améliorer le Système d'information intégrée afin de numériser les documents sur support papier, de manière à réduire les besoins d'entreposage et de manutention	/	Information statistique et intégrée complète et accessible en ligne
3.1.6 Utiliser une technologie plus propre et des procédés de gestion améliorés afin de réduire le temps de traitement du courrier, des demandes de renseignements et des demandes des clients	/	Le temps de traitement des demandes des clients a diminué de 67 % au cours des 5 dernières années
3.1.7 S'efforcer d'adapter les nouvelles technologies afin de réduire les incidences financières et environnementales du Ministère	/	Mesures permanentes avec la réalisation du Projet de remaniement des prestations et d'autres initiatives de TI

Objectif n/3: Améliorer la prestation des services et des avantages en utilisant de manière écologique des produits propres et une technologie de l'information avancée

Objectif 3.2 : Offrir au personnel d'AC une formation destinée à le sensibiliser au développement durable et s'assurer que les employés compétents apprennent à tirer le maximum de la technologie de façon à pouvoir proposer des innovations qui permettront de réduire davantage la consommation d'énergie et d'eau ainsi que la production de déchets

Mesures	Réaliser	Avancement du développement durable
3.2.2 Effectuer un examen stratégique des programmes de formation du Portefeuille afin de s'assurer que le personnel a toutes les compétences nécessaires pour passer à des opérations durables, en particulier dans le domaine de la gestion des installations, des acquisitions et de l'élaboration des politiques		Pas encore terminé. Le personnel a été sensibilisé aux politiques d'achats écologiques et de gestion du parc automobile
3.2.3 S'assurer que le personnel est au courant des attentes du Ministère en ce qui concerne le DD ainsi que ses propres responsabilités dans ce domaine	/	Le personnel connaît les politiques d'achats écologiques et de gestion du parc automobile.

À titre de ministère ayant sa propre spécificité, AC possèdent également ses propres priorités et possibilités de faire progresser l'échéancier du DD dans le nouveau millénaire. En préparant la présente mise à jour de notre stratégie, nous avons déceler les incidences positives et négatives du Portefeuille sur le développement durable.

Les forces qui ont été remarquées

- < Les cadres supérieurs ont signé un document d'engagement sur la gestion de l'environnement. Ce document a été affiché dans chaque direction générale d'AC.
- < Le Comité de gérance de l'environnement est formé de représentants du Portefeuille, notamment une représentation importante au nom des régions et de l'hôpital Sainte-Anne.
- < Les activités de recyclage sont maintenant courantes dans l'ensemble du Portefeuille. Où c'est possible, la production de déchets ainsi que l'utilisation de l'eau et de l'énergie sont surveillées. Dans les installations partagées, TPSGC utilise les vérifications des déchets pour évaluer la consommation.</p>
- < Le Système de gestion de l'environnement est achevé et devient le seul guide pour le Portefeuille en ce qui a trait aux enjeux environnementaux.
- < Le Portefeuille souscrit à la Loi sur les carburants de remplacement, aux règlements sur les hydrocarbures halogénés, la Loi canadienne sur l'évaluation de l'environnement et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais il faut renforcer les contrôles afin d'évaluer dans quelle mesure la réglementation et la législation sont respectées dans le cadre de notre SGE.</p>
- < Les communications générales du Portefeuille sont de plus en plus transmises par voie électronique, en particulier celles qui font la promotion du développement durable.

Écarts ou possibilités d'amélioration

- < évaluer les niveaux de financement actuels consacrés au programme de développement durable :
- < définir clairement les rôles et les responsabilités des direction général et les faire approuver par le CRM ;
- < sensibiliser et former davantage le personnel au développement durable en offrant une formation plus intensive approuvée aux personnes qui sont responsables de la mise en oeuvre et de la gestion du programme;
- <ur>< une fois terminé, le Guide sur le SGE devra être soumis à l'approbation du CRM par l'agent/l'agente en chef de l'environnement (SMA-services Ministériels);
- < la question de la formation et de la sensibilisation des gestionnaires et du personnel demeure pendante;
- < l'établissement du calendrier de vérification interne dans le cadre de la Stratégie de développement durable ;
- < améliorer la gestion horizontale des activités ministérielles (avec Santé Canada, Défense nationale, TPSGC) et également à AC, entre les directions générales, sur le plan géographique et avec les clients ;
- utiliser davantage les partenariats de développement durable dans l'esprit de notre travail de promotion de la santé des personnes âgées avec Santé Canada et le travail d'Anciens Combattants Canada -Forces Canadiennes ainsi que l'Initiative de coordination des soins de santé et l'Approche pour un service axé sur le client;
- < assurer l'amélioration du leadership continu d'AC en ce qui concerne la mise en oeuvre de notre

- prochaine SDD et notre manière d'évaluer celle-ci par rapport aux indicateurs. Les indicateurs de la santé sont une véritable gageure ;
- < besoin d'un objectif général bien compris pour notre SDD, un objectif compris de tous confirme également le besoin d'un SGE qui intègre le DD aux processus décisionnels concernant les programmes et les politiques ; et
- < besoin d'incitations positives ou négatives au sein d'AC pour accélérer l'atteinte des objectifs de DD de la SDD de décembre 2000.

Annexe C : Système de gestion de l'environnement du Portefeuille

Le Manuel de gestion de l'environnement du Portefeuille peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.vac-acc.gc.ca/general_f/sub.cfm?source=Department/reports. Il sera mis à jour au besoin.

Annexe D : Principes de gestion du plan stratégique

Principes de gestion - caractéristiques fondamentales par lesquelles le Ministère se distingue dans la manière de poursuivre sa mission.

Dans ses documents internes de planification, AC décrit ses principes de gestion et prend les engagements suivants :

- < offrir à la clientèle des services de qualité de manière abordable et responsable, tout en veillant à ce que les avantages et les services soient donnés aux clients avec courtoisie, rapidité et équité ;
- < manifester son appréciation à l'égard des clients et des employés, en les traitant avec respect et compassion ;
- < promouvoir une culture de travail en équipe auprès des employés en veillant à leur attribuer les pouvoirs, les ressources et la formation nécessaires à la prestation de services à la clientèle professionnels et efficaces dans un milieu de travail stimulant, équitable et sûr;</p>
- < encourager la communication ouverte entre les employés du Portefeuille et avec les clients et les intervenants ;
- < exploiter les technologies de l'information habilitantes pour accroître l'amélioration des services qui aboutit à une application de programme plus abordable ; et
- < effectuer le travail de manière à respecter l'environnement.

Bien que cette liste de principes de gestion soit tenue pour la liste « officielle » du Ministère, elle n'est pas largement partagée. Mais le Ministère a adhéré à une philosophie de soins aux clients et a adopté un groupe choisi de valeurs fondamentales centrées sur la prestation de services de qualité, c'est-à-dire la courtoisie, la rapidité et l'équité, qui servent de principes de gestion.

Annexe E: Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités

Le ministre des Anciens Combattants doit :

- < déposer une Stratégie de développement durable à la Chambre des communes ; et
- < présenter tous les trois ans une mise à jour de cette stratégie.</p>

Le Conseil de régie du Ministère doit :

- < approuver la Stratégie de développement durable avant le dépôt à la Chambre ;
- < veiller à la mise en application de la Politique de développement durable dans tout le Portefeuille et à l'affectation des ressources nécessaires à cette fin ;
- < recevoir et examiner les rapports sur le rendement environnemental de l'ensemble du Portefeuille et donner son avis sur les ajustements qu'il faudrait apporter au Cadre de gestion de l'environnement;
- < s'assurer que les stratégies de communication pertinentes sont en place pour la diffusion efficace des initiatives de développement durable et de gestion de l'environnement ; et
- < veiller à ce que les décisions de l'unité des Services juridiques soient accessibles aux gestionnaires et au personnel, au besoin.

Le sous-ministre adjoint, Services ministériels doit :

- < remplir le rôle d'agent environnemental en chef du Portefeuille et assumer les responsabilités qui s'y rattachent ;
- < assumer les responsabilités du rendement obtenu par le Portefeuille en matière d'environnement ;
- < soumettre au Conseil de régie du Ministère un rapport sur le rendement environnemental au moins une fois par année ; et
- < recommander l'approbation de la Stratégie de développement durable du Portefeuille au Conseil de régie du Ministère.

Le directeur général, Planification ministérielle doit :

- < élaborer et mettre à jour la Stratégie de développement durable en collaboration avec les gestionnaires du Portefeuille ;
- < recommander l'approbation de la Stratégie de développement durable au Conseil de régie du Ministère ; et
- < veiller à ce que les principes de durabilité et les questions environnementales soient pris en compte dans toutes les nouvelles politiques, programmes, lois et mémoires au Cabinet.

Le directeur général, Communications doit :

- < veiller à ce que soit élaborée et mise en application une stratégie de communication efficace afin de faire connaître la politique et les responsabilités qui s'y rattachent; et
- < aider à sensibiliser davantage la direction et le personnel du Portefeuille au développement durable et à la gestion de l'environnement.

L'avocat-conseil principal, Services juridiques doit :

- < déterminer le degré de responsabilité légale du Portefeuille dans les domaines de gestion environnementale pertinents aux installations ministérielles et aux clients en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants;
- < déceler les modifications aux lois et règlements qui influent sur la gestion de l'environnement au sein du Ministère ; et
- < s'assurer de la conformité à la politique et à toutes les prescriptions juridiques applicables.

Le directeur, Accès à l'information et Services de soutien doit :

- < élaborer et entretenir les Systèmes de gestion environnementale du Portefeuille ;
- < soutenir et conseiller le Comité de gérance de l'environnement ;
- < aider à l'élaboration de la Stratégie de développement durable du Portefeuille ;
- < élaborer et mettre en oeuvre un programme d'assurance de la conformité ;
- < assurer la tenue de vérifications environnementales pour évaluer la conformité aux lois et règlements sur l'environnement ainsi que les pratiques de gestion environnementale exemplaires; et
- < jouer un rôle directeur dans l'élaboration d'un Système de gestion de l'environnement efficace pour prendre des mesures concernant les incidences environnementales des opérations matérielles du Portefeuille.

Les bureaux régionaux et l'hôpital Sainte-Anne doivent :

- < élaborer un SGE propre à l'installation, lequel est fondé sur le Portefeuille de SGE et traite les risques environnementaux particuliers ;
- < établir et faire valoir les intérêts de leur unité dans l'élaboration de politique et de procédure ainsi que dans la formulation des positions ministérielles concernant les nombreux enjeux de la politique environnementale;
- < continuer de siéger au Comité de gérance de l'environnement d'Anciens Combattants;
- < nommer un coordonnateur en matière d'environnement ; et
- < soumettre à la Direction générale, Services ministériels des rapports réguliers sur le rendement environnemental.

Le Comité de gérance de l'environnement (CGE) doit :

- < constituer une tribune qui permet aux représentants ministériels d'échanger leurs idées et de discuter les stratégies/méthodes de mise en application des « meilleures pratiques » de gestion environnementale dans leur propre organisation;
- < contribuer à l'établissement des buts et des objectifs ministériels généraux en vue de l'élaboration de la Stratégie de développement durable et du Système de gestion de l'environnement ; et
- < coordonner la planification des événements et des activités de gestion environnementale, comme la Semaine nationale de l'environnement.

Les gestionnaires des centres de responsabilité doivent :

- < mettre en application la politique environnementale dans leur unité respective ;
- < veiller à la mise en place de systèmes de gestion pour assurer la conformité en matière d'environnement et à l'établissement de systèmes de rapport permettant de signaler toute situation de non-conformité;
- < tenir des dossiers sur les enjeux environnementaux pertinents et, sur demande, les mettre à la disposition des personnes chargées d'effectuer les vérifications environnementales ou d'élaborer les rapports sur la gestion de l'environnement; et</p>
- < faire des suggestions pour les plans de gestion du Portefeuille.

Le personnel d'AC doit intégrer les principes de développement durable ainsi que les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement aux composantes opérationnelles, financières, de santé et de sécurité et autres de leurs fonctions et processus décisionnels.

Annexe F: Calendrier d'Évaluation

Calendrier d'Évaluation

Printemps	Été
Pratiques exemplaires du Comité de gestion de l'environnement Rapport des activités de la Stratégie de développement durable à la réunion annuelle du Comité de gestion de l'environnement	Révision du plan d'action de la Stratégie de développement durable Révision du plan stratégique / de la Stratégie de développement durable
Automne	Hiver
Rapport de rendement du Portefeuille / de la Stratégie de développement durable	Rapport sur les plans et priorités

Vers le milieu de l'an 2003, la Direction générale de la verification et de l'évaluation effectuera une vérification interne de la SDD au nom du Bureau du vérificateur général.

Annexe G: Consultations

Le Portefeuille a commencé l'élaboration de sa Stratégie de développement durable en cernant un premier ensemble de priorités et de questions touchant le développement durable à la fin de 1998.

À cette fin, il s'est appuyé sur la connaissance du personnel relativement aux questions de développement durable et sur le processus de consultation approfondie mené auprès des gestionnaires internes et des membres du Comité de gérance de l'environnement.

Les consultations se sont effectuées dès février 2000 auprès de cadres supérieurs de l'ensemble du Portefeuille, et l'information recueillie a été incorporée dans le Plan d'action.

La participation au Forum des leaders en avril 2000 a élargi la perspective du Portefeuille sur les questions qui préoccupent le public canadien. Les thèmes inspirés du Forum ont été examinés et, selon leur pertinence, ont été adaptés pour constituer la base de la stratégie.

En septembre 2000, Anciens Combattants a participé à la séance de consultation conjointe sur le

développement durable et les Canadiens en bonne santé, tenue à Ottawa, et y a présenté un exposé. La rétroaction a été incorporée dans la stratégie.

Le Portefeuille continue de participer activement aux réunions du Groupe de travail des sousministres adjoints sur le développement durable, ainsi qu'à celle du Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

Vers la fin de l'an 2000, le présent document a été remis aux intervenants, aux cadres supérieurs, aux trois sous-ministres adjoints, à la sous-ministre déléguée, au sous-ministre, au Cabinet du ministre et aux organismes d'anciens combattants.